

**Zeitschrift:** Rapport sur l'activité du Comité international de la Croix-Rouge  
**Herausgeber:** Comité international de la Croix-Rouge  
**Band:** - (1949)

**Rubrik:** Action du CICR en Indonésie

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Sur l'avis de son délégué, venu d'Indochine à Genève pour lui exposer la situation, le CICR décida de tenter une démarche directe auprès du Président Ho-Chi-Minh. En conséquence, une lettre fut adressée à celui-ci par l'entremise de la représentation vietnamienne à Bangkok, auprès de qui elle fut déposée au mois de décembre. Dans cette communication, après avoir rappelé son activité passée en Indochine, notamment au bénéfice de ressortissants vietnamiens, le CICR demandait audience pour l'un de ses délégués, en vue d'une action de secours en faveur des personnes internées et, le cas échéant, de la population civile éprouvée par le conflit. Cette démarche est demeurée sans succès.

Rappelons qu'un don confié au CICR par les Vietnamiens de France <sup>1</sup> avait été divisé en deux parties. La première ayant été remise à la délégation du Vietnam à Bangkok pour l'achat de médicaments et instruments de chirurgie, en décembre 1948, la seconde fut partiellement employée, en mars et mai 1949, pour fournir aux Vietnamiens internés par l'Autorité française, des secours en vivres, vêtements et médicaments.

## V. ACTION DU CICR EN INDONÉSIE

Le conflit, qui s'était rallumé en décembre 1948, n'a pris fin qu'en décembre 1949 par la formation des Etats-Unis d'Indonésie, d'accord entre les Indonésiens et l'Autorité néerlandaise.

Durant l'année, jusqu'au règlement de la question indonésienne par la Conférence de la Table ronde de La Haye, le CICR a continué d'agir conformément au *modus vivendi* conclu, sous ses auspices, entre la Croix-Rouge néerlandaise et l'Organisation indonésienne de Croix-Rouge, à la fin de 1948 <sup>2</sup>.

Ses représentants visitèrent *les camps* où étaient retenus plusieurs milliers de prisonniers indonésiens, soit militaires

---

<sup>1</sup> Voir *Rapport du CICR (1947-1948)*, p. 97.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 101.

désarmés, soit détenus politiques ou prévenus d'infractions diverses. A plusieurs reprises, ils obtinrent de l'Administration néerlandaise certains adoucissements au régime des camps, tant pour la discipline ou le logement que pour la nourriture et la correspondance.

Cette activité s'accrut à la suite de l'arrivée à Djakarta, en septembre, d'un nouveau délégué du CICR, venu de Genève, qui visita aussitôt les camps de Sumatra, dont certains n'avaient jamais été inspectés.

Le délégué du CICR pour le Sud-Est asiatique, ainsi que le délégué du CICR à Djakarta, eurent de fréquents entretiens, au sujet de l'œuvre humanitaire de la Croix-Rouge, avec les membres de la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie et ceux des Comités de travail néerlandais et indonésien, chargés de résoudre diverses questions intéressant le CICR, telles que la *libération* et l'*échange* des prisonniers et des internés.

Les représentants du CICR s'entremirent enfin auprès des Autorités républicaines pour rechercher des militaires néerlandais disparus ou capturés.

En ce qui concerne les *secours*, le CICR a reçu, durant l'année d'importantes listes de médicaments nécessaires à la population indonésienne.

Le CICR s'est adressé aux diverses Croix-Rouges avec lesquelles il avait déjà collaboré dans l'œuvre d'assistance en Indonésie. Cet appel a été entendu. Grâce à la contribution de la Croix-Rouge de l'Inde, notamment, la délégation du CICR à Djakarta a pu expédier, en décembre, 71 caisses de médicaments divers.

## VI. ACTION DU CICR EN BIRMANIE

L'insurrection éclata en Birmanie au début de l'année. Les éléments hostiles au Gouvernement, les Karens <sup>1</sup> notamment, chassèrent devant eux les habitants des régions où ils désiraient établir un Gouvernement autonome.

---

<sup>1</sup> Pour la plupart vétérans des forces britanniques.